



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

PP,JS/LW

P.V. TESS 31
P.V. SASP 70

Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale
Commission de la Santé et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. **Présentation du deuxième bilan intermédiaire du “Gesondheetsdësch” (GT 4 à 6 : prévention, médecine du futur et financement)**
2. **Divers**

*

Présents : M. Carlo Back, Mme Myriam Cecchetti, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, M. Aly Kaes, M. Pim Knaff, M. Charles Margue, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, membres de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

M. Gilles Baum, Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, Mme Nathalie Oberweis, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Romain Schneider, Ministre de la Sécurité sociale
Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

Mme Martine Hansen, observatrice

M. Abilio Fernandes, du Ministère de la Sécurité sociale

M. Laurent Mertz, du Ministère de la Santé

Mme Patricia Pommerell, M. Joé Spier, Mme Nadine Gautier, de

l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Georges Engel, Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

*

1. Présentation du deuxième bilan intermédiaire du “Gesondheetsdësch” (GT 4 à 6 : prévention, médecine du futur et financement)

Monsieur le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Georges Engel, salue le fait que les membres de la Chambre des Députés aient la primauté pour recevoir de la part des ministres de la Sécurité sociale et de la Santé des explications au sujet de l'avancement des travaux des groupes de travail 4, 5, et 6 du « Gesondheetsdësch ». L'orateur rappelle que ces groupes de travail se consacrent respectivement aux aspects de la prévention, de la médecine du futur et du financement du système de santé.

Monsieur le Président de la Commission de la Santé et des Sports, Mars Di Bartolomeo, salue que la Chambre des Députés a été constamment informée des discussions autour du « Gesondheetsdësch ». L'orateur signale que les travaux au sein du Parlement ne visent pas à doubler ceux du « Gesondheetsdësch » mais se focalisent davantage sur certains éléments qui sont évoqués dans le cadre d'une série de *hearings* auxquels participent les acteurs du terrain. Ces *hearings* devraient être terminés vers le mois de septembre 2021. L'agenda parlementaire prévoit ensuite un débat d'orientation sur le virage ambulatoire et, par après, un débat de consultation au sujet du développement du système de santé au Luxembourg. Monsieur le Député souligne dans ce contexte l'importance de considérer dès à présent l'évolution des besoins financiers dudit système.

Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, rappelle que le dernier tour d'horizon au sujet des travaux du « Gesondheetsdësch » a été fait fin 2020. Ce fut à cette occasion que les députés ont reçu des explications au sujet du contexte général dans lequel se situent ces travaux. Madame la Ministre entend lors de la présente réunion se concentrer sur l'évolution des travaux des groupes 4, 5 et 6.

Concernant le groupe de travail 4, il est dédié aux différents aspects et implications de la prévention dans le domaine de la santé. L'oratrice constate qu'il existe bon nombre de plans nationaux qui ont été élaborés au fil des dernières années pour promouvoir la prévention sur différents plans. Une des conclusions de ce groupe de travail du « Gesondheetsdësch » est de mener un dialogue au niveau national en vue de définir une stratégie commune et d'impliquer tous les acteurs concernés. Il convient d'effectuer une analyse de l'état actuel et de considérer ainsi tous les plans nationaux existants. Une attention particulière doit être portée sur les maladies chroniques, pour prévenir la survenance de complications ainsi qu'une explosion des coûts. D'autres aspects doivent encore être considérés. Ainsi, la création d'un plan national sport-santé est à envisager. D'une manière plus générale, une fiche préventive annuelle devrait être le préalable pour établir un plan de prévention national qui permettra d'en déduire des programmes de prévention concrets en fonction des différents domaines concernés. Quant au financement de la prévention dans le domaine de la santé,

Madame la Ministre laisse le soin à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, d'en présenter un aperçu.

Finalement, Madame la Ministre de la Santé souligne qu'un changement de paradigme a lieu dans le domaine de la santé, la prévention résultant en effet d'une logique tout à fait différente de la prise en charge habituelle des maladies.

Concernant le groupe de travail 5 du « Gesondheetsdësch », lié au recours à de nouvelles technologies dans le domaine de la santé, il convient de constater qu'il existe déjà de nombreuses initiatives concrètes, mais que le Luxembourg s'approprie trop peu de ses données de santé et utilise trop peu les opportunités du Mobile Health (mHealth). Centraliser les données serait cependant le préalable pour développer le Mobile Health, permettant du coup d'impliquer le patient. Dès lors, une stratégie eSanté nationale sera à proposer par l'agence eSanté. La promotion d'un Healthtech Cluster à Luxembourg ainsi que le développement de l'intelligence artificielle contribueront au développement de la santé comme prochain pilier économique. Des investissements en conséquence deviendront nécessaires.

Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, présente ensuite les travaux du groupe de travail 6 du « Gesondheetsdësch » dédié aux aspects du financement du système de la santé. Les projets évoqués par Madame la Ministre de la Santé auront un impact financier. Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale tient cependant à souligner qu'un objectif majeur est de pérenniser le financement du système de santé au Luxembourg, ceci en maintenant le financement par les pouvoirs publics. Il convient dès lors de réévaluer les contributions financières des pouvoirs publics en fonction des nouveaux besoins, comme la digitalisation et la prévention, dont il faut mesurer les impacts. Une approche à poursuivre est la recherche d'efficiencies, y compris la réduction des charges administratives. Il convient notamment de réduire la charge du travail administratif dans les hôpitaux, ceci en vue de dégager les capacités nécessaires pour travailler au plus près du patient. Il convient également de créer des incitatifs pour les hôpitaux afin de les amener à innover. Finalement, il convient de mettre en œuvre une mutualisation au niveau des achats et de la logistique.

Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale explique que Monsieur le Ministre des Finances a accompagné les travaux du « Gesondheetsdësch » dans ses aspects relatifs au financement du système de santé. Dans le même ordre d'idées, l'orateur rappelle également que Monsieur le Ministre des Finances a participé aux réunions du comité quadripartite.

Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale explique que le « Gesondheetsdësch » est appelé à devenir une plateforme permanente d'échange.

L'orateur explique encore que pour assister les groupes de travail du « Gesondheetsdësch », plusieurs échanges ont eu lieu et des études ont été menées. Les échanges concernaient les gardes et astreintes, la médecine ambulatoire extrahospitalière, le financement des coûts de santé et les attributions des professionnels de santé. Il y a eu aussi des échanges avec des pays étrangers, comme les Pays-Bas, la Suisse et Singapour.

De plus, des ateliers de travail pour la mise en place d'un registre digital des professionnels de santé ont contribué aux travaux.

Pour être complet, Monsieur le Ministre évoque encore certaines études examinées par le « Gesondheetsdësch », à savoir une étude sur l'imagerie médicale en Suisse et

une analyse de l'hospitalisation à domicile.

Monsieur le Ministre présente ensuite les différents intervenants qui ont directement contribué par des présentations aux travaux des six groupes de travail du « Gesondheetsdësch ». Par ailleurs, un certain nombre d'associations ont participé aux travaux en remettant des contributions écrites. Toutes les contributions sont disponibles sur le site web « Gesondheetsdesch.lu », assurant par là un maximum de transparence des travaux.

Par la suite, sont présentés les états d'avancement des 13 projets qui avaient déjà donné lieu à un premier bilan intermédiaire. Ensuite s'ajouteront les nouveaux projets qui seront exposés aux membres des deux commissions parlementaires présentes.

Madame la Ministre de la Santé revient sur les premiers projets qui sont déjà en cours :

Ad (1) : concernant les formes sociétales des professions de santé, Madame la Ministre annonce que le Conseil de Gouvernement en sera saisi avant l'été 2021 ;

Ad (2) et (3) : en ce qui concerne la réforme du collège médical et la réforme du conseil supérieur de certaines professions de santé, Madame la Ministre est en mesure d'annoncer l'existence d'un avant-projet de loi qui vise à réduire les disparités de l'un par rapport à l'autre. Cet avant-projet de loi passera probablement le Conseil de Gouvernement avant la fin de l'année 2021 ;

Ad (4) : suite à des décisions judiciaires, les attributions professionnelles sont passées en revue et les formations respectives sont adaptées. Les attributions, qui, jusqu'à présent, étaient définies dans le cadre de règlements grand-ducaux, seront intégrées dans des lois. Cette tâche représente une importante charge de travail qui nécessite un renforcement des moyens à y attribuer par le ministère de la Santé. Les attributions professionnelles, qui n'avaient plus été adaptées durant au moins 20 années, seront actualisées au cours des deux prochaines années ;

Ad (5) : création d'un registre digital unique pour les professions de santé. Surtout la crise pandémique a mis en apparence la nécessité de disposer d'un tel registre. Madame la Ministre explique que les travaux concernant la définition des fonctions du futur registre vont bon train. Il s'agit à présent de recenser les différents besoins. La conception technique du registre est en cours d'élaboration ;

Ad (6) : promotion des professions de santé. La conceptualisation d'une promotion des professions de santé est en cours. Elle pourra notamment, et à titre d'exemple, se faire par le biais de foires et de campagnes. Dès l'automne 2021 commencera la phase opérationnelle ;

Ad (7) : élaboration d'une vision sur les parcours des patients du futur. Madame la Ministre évoque dans ce contexte un projet-pilote relatif à l'étude des implications du « *long Covid* ». Elle souligne l'importance de se mettre dans la situation du patient pour déterminer les étapes d'un parcours. L'oratrice explique que le projet-pilote évoqué est le premier à être lancé dans le contexte de l'étude des parcours des patients ;

Ad (8) : élaboration d'une carte sanitaire extrahospitalière. Les premières analyses viennent de démarrer. Madame la Ministre de la Santé estime qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, poursuit la présentation des projets en cours :

Ad (9) : étude de la mise en place d'un fonds d'indemnisation. Monsieur le Ministre explique que l'on a analysé les instruments similaires qui existent en Belgique et en France. Actuellement, le fonctionnement d'un tel fonds ainsi que son alimentation financière sont à l'étude et se font de concert avec les différents partenaires ;

Ad (10) : mise en place du paiement direct. Monsieur le Ministre informe que le paiement direct sera opérationnel en 2023. A l'heure actuelle sont en cours différents projets-pilotes. Un important préalable, à savoir un accord entre l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD) et la Caisse nationale de santé (CNS) sur la digitalisation vient d'être signé. Maintenant, il s'agit d'avancer dans cette direction et il faudra que tant les médecins que leurs patients s'habituent au nouveau moyen de prise en charge. En attendant la mise en application du système en 2023, il apparaît déjà dès à présent que le paiement direct constituera une importante simplification pour les médecins, les patients et aussi pour les administrations impliquées ;

Ad (11) : amélioration de la communication avec le patient. L'orateur a souvent mis un accent particulier sur la réalisation de ce défi. Il rappelle que la sécurité sociale est en relation avec 900.000 assurés. Il importe d'informer de manière exacte et en même temps de manière compréhensible. Le développement de supports techniques de communication peut à cet effet présenter un atout. Finalement, il faut viser à instaurer un dialogue permanent entre tous les acteurs ;

Ad (12) : revue stratégique de la nomenclature. Monsieur le Ministre souligne que la nomenclature est adaptée en permanence, le Conseil de Gouvernement approuvant régulièrement des modifications réglementaires à ce sujet. Quant à une véritable revue stratégique de la nomenclature, celle-ci est en vue, selon Monsieur le Ministre, qui renvoie à des discussions à ce sujet qui ont lieu avec l'AMMD ;

Ad (13) : hospitalisation à domicile. A l'heure actuelle, il s'agit de procéder à un état des lieux des acteurs qui fournissent des prestations en matière d'hospitalisation à domicile.

Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, passe ensuite à la présentation des nouveaux projets définis et initiés par les groupes de travail 4 à 6. Pour identifier ces projets, la numérotation utilisée pour les projets déjà en cours est continuée.

Ad (14) : analyse des problèmes de santé qui représentent le fardeau le plus lourd et mapping des plans et programmes de prévention actuels. Il s'agit au départ d'un état des lieux ;

Ad (15) : mise en place d'un comité prévention ;

Ad (16) : étudier la faisabilité d'un fonds de prévention. Il ne s'agit dès lors pas du financement classique des prestations de maladie, mais un tel fonds de prévention doit avoir comme objectif d'intégrer les instruments financiers qui peuvent exister à l'heure actuelle en matière de plans et programmes de prévention ;

Ad (17) : mise en œuvre d'un programme ALD dans la continuité du programme médecin référent. Est visé un programme diabète et sa prise en charge, en s'orientant selon les besoins des patients et le nécessaire parcours de la prise en charge de ces besoins.

Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, expose les points suivants :

Ad (18a) : mise en place d'un comité interministériel chargé de coordonner la digitalisation dans le domaine de la santé en ligne avec la stratégie nationale, impliquant l'agence e-Santé ainsi que d'autres acteurs ;

Ad (18b) : définition de la stratégie e-Santé pour clarifier davantage la stratégie à poursuivre par l'agence e-Santé ;

Ad (18c) : mise en œuvre de la prédicta stratégie e-Santé.

Ad (19) : mise en place d'un comité permanent chargé de favoriser et de coordonner l'innovation dans le domaine de la santé. L'orateur constate qu'il existe dans le contexte de l'innovation une multitude d'initiatives diverses qu'il s'agit de coordonner, notamment en vue de développer à partir de ce créneau un pilier économique nouveau au Grand-Duché.

Finalement, Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, précise certains éléments relatifs à des groupes de travail qui accompagnent les travaux du « Gesondheetsdësch ». Elle constate que les groupes de travail relatifs aux gardes et astreintes ainsi qu'en ce qui concerne la médecine ambulatoire extrahospitalière ont bien avancé.

Concernant l'imagerie médicale, il s'agit à présent de fixer certains principes. L'objectif d'amorcer un virage ambulatoire est maintenu, mais il convient de procéder de manière ordonnée et planifiée. Tel est le consensus des acteurs au niveau national, précise Madame la Ministre. Une des conditions préalables est l'investissement public, ce qui signifie qu'une nouvelle loi hospitalière devra en tenir compte. Ceci implique aussi qu'il conviendra de fixer des critères et des garanties permettant d'effectuer un contrôle des activités y respectives. Par ailleurs, Madame la Ministre souligne la nécessité de disposer d'une carte sanitaire extrahospitalière. Elle entend que ces activités ne puissent pas complètement être dissociées d'un hôpital et elle souligne qu'il convient d'étudier les possibles plus-values des prestations ambulatoires. L'oratrice préconise de procéder pas par pas, tout en sachant qu'il existe un besoin d'agir en la matière.

Échange de vues

Monsieur le Député, Président de la Commission de la Santé et des Sports, Mars Di Bartolomeo, salue la volonté de mettre en œuvre un réel plan santé qui ne se focalise pas exclusivement sur le secteur hospitalier mais qui considère le secteur de la santé dans son ensemble.

L'orateur estime que la crise sanitaire a démontré que le progrès médical n'est pas nécessairement généré par les grands groupes mais a souvent lieu dans de plus petites entités. Monsieur le Député pense que le Grand-Duché a la possibilité de contribuer à ces développements s'il arrive à mettre en réseau les initiatives et entités existantes.

Monsieur le Député s'enquiert ensuite sur la composition du futur comité de prévention. Concernant la planification extrahospitalière, l'orateur souligne l'importance de considérer des critères démographiques régionaux ainsi que le problème du temps d'attente pour accéder à certaines prestations. Il convient de mettre l'intérêt du patient au centre de tous les projets, souligne l'orateur.

Monsieur le Député souligne en particulier qu'il ne faut pas se limiter aux conclusions et suites à apporter à différents arrêtés judiciaires pour développer les différents aspects d'un virage ambulatoire. Il faudra plutôt se focaliser sur l'offre d'actes de la

médecine de base et la coopération de médecins de famille et des professionnels de la santé.

Par ailleurs, en ce qui concerne le futur financement de nouvelles infrastructures, l'orateur préconise d'inclure les cabinets médicaux dans le développement de nouvelles formes d'offres de prestations et de ne pas se limiter au seul secteur hospitalier.

Monsieur le Député demande encore que le support de la présentation faite par les deux membres du gouvernement soit mis à disposition des membres des deux commissions représentées à la présente réunion.

Madame la Députée Josée Lorsché demande si le plan national sport-santé inclut également les écoles. Elle souligne que la médecine scolaire devrait jouer un plus important rôle en matière de prévention, notamment en ce qui concerne la prévention sur le plan alimentaire et la prévention contre la consommation de drogues et l'usage abusif de médias.

Madame la Députée rappelle que dans le contexte de l'hospitalisation à domicile, il convient également de considérer une hospitalisation dans les maisons de retraite. L'oratrice demande quelle est la position respective du ministère de la Santé et celle du ministère de la Famille à cet égard.

Finalement, Madame la Députée donne à considérer que le suivi des personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral doit se faire sur le long terme et ne doit pas se limiter aux mesures de réadaptation qui suivent immédiatement l'accident. L'oratrice voudrait savoir dans quel projet pourrait s'inscrire une telle considération.

Monsieur le Député Marc Spautz est convaincu que les investissements au niveau de la médecine préventive seront payants car ils permettent de réaliser des économies si le recours à la médecine curative s'en trouve amoindri. L'orateur donne à considérer l'importance de l'aspect du bien-être au travail. Il demande encore quelles suites auront les négociations tarifaires avec les psychologues après que celles-ci avaient abouti dans une impasse. Finalement, l'orateur demande que la Chambre des Députés puisse accéder aux sites utilisés par les acteurs du « *Gesondheetsdësch* ».

Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, propose d'envoyer à la Chambre la présentation actuelle relative au bilan intermédiaire des groupes de travail 4 à 6 du « *Gesondheetsdësch* ». Concernant l'intranet utilisé pour les travaux du « *Gesondheetsdësch* », Monsieur le Ministre pense que la Chambre peut contacter tous les acteurs impliqués en vue d'en obtenir leurs documentations. Dans le même ordre d'idées, Monsieur le Ministre demande à la Chambre de pouvoir disposer des documents relatifs aux *hearings* qu'organise la Commission de la Santé et des Sports au sujet de l'évolution du système de santé.

Concernant la composition du Comité de prévention, Monsieur le Ministre informe que les différentes instances étatiques y sont représentées, ainsi que la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL), l'AMMD, les partenaires sociaux et la CNS. Monsieur le Ministre indique encore que si l'on s'aperçoit qu'un acteur n'était pas représenté, il est possible de l'associer au comité en question.

Monsieur le Ministre partage l'avis de Madame la Députée Josée Lorsché en ce qui concerne l'importance de la prévention en matière de santé. L'orateur constate que le domaine du sport permet de toucher à une population de tout âge.

Quant aux remarques de Monsieur le Député Marc Spautz, Monsieur le Ministre le

rejoint en confirmant que les investissements en matière de prévention médicale seront payants. L'orateur souligne qu'il faudra arriver dans ce contexte à un changement de paradigme auprès de la Caisse nationale de santé qui doit comprendre que sur le long terme, la médecine préventive permettra de réaliser des économies.

Concernant la médecine scolaire et le rôle qu'elle saura jouer en matière de prévention médicale, Monsieur le Ministre pense qu'il convient de la développer davantage. Une réforme de la médecine scolaire sera nécessaire, estime l'orateur.

En ce qui concerne le bien-être au travail, évoqué par Monsieur le Député Marc Spautz, Monsieur le Ministre souligne qu'il faut une plateforme de coopération rassemblant chacun des acteurs, à savoir : l'Association d'assurance accident (AAA), l'Inspection du travail et des mines (ITM), la Caisse nationale de santé et le Centre commun de la sécurité sociale (CMSS).

Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, précise que le domaine du sport est à considérer comme un levier visant à intégrer tout un chacun dans des mesures de prévention médicale. L'oratrice souligne l'effet bénéfique découlant d'activités sportives.

Concernant les hospitalisations à domicile, l'oratrice constate qu'en réaction à la crise sanitaire du Covid-19, un certain nombre de mesures ont été mises en place de façon *ad hoc*. Il s'agit à présent de les pérenniser. Aujourd'hui existent un réseau de médecins, des tarifs et des synergies avec des maisons médicales. L'accès aux médicaments est réglementé. Ces aspects tombent sous la responsabilité du ministère de la Santé, précise Madame la Ministre.

Concernant le parcours des patients et leur suivi, le parcours diabète déjà évoqué en constitue un des premiers pas. Tous les programmes seront désormais optimisés en vue de répondre au défi que présente l'élaboration des parcours des patients. Madame la Ministre explique qu'en raison des besoins urgents issus de la lutte contre la pandémie, un manque de personnel s'est fait jour, ce qui explique que l'on n'ait pas encore eu la possibilité d'avancer davantage dans l'élaboration des parcours. Ceci explique aussi que l'on n'ait pas encore établi un parcours pour accompagner les patients victimes d'un accident vasculaire cérébral. L'oratrice précise qu'il y aura désormais une priorisation des domaines à couvrir.

Concernant la question de la prévention des tensions sanguines élevées, Madame la Ministre rappelle qu'il existe à ce propos un plan national des maladies cardio-vasculaires et que celui-ci sera bientôt évalué, tout comme d'autres plans nationaux couvrant d'autres maladies.

Monsieur le Député Marc Hansen estime que la digitalisation est un important élément, surtout en ce qui concerne les activités extrahospitalières. L'orateur estime qu'il faut disposer d'un point central rassemblant les données des patients et il déplore que la mise en œuvre du dossier de soins partagés (DSP) ne se fasse pas plus rapidement. Il demande de savoir quelle est désormais l'agenda pour sa mise en œuvre.

Concernant les imageries médicales, Monsieur le Député demande s'il est prévu de centraliser les données et de remplacer les supports matériels actuels qui risquent souvent d'être perdus.

Monsieur le Député donne encore à considérer qu'il est important non seulement de disposer d'une carte sanitaire dans le domaine extrahospitalier, mais qu'il convient d'intégrer les cartes sanitaires hospitalière et extrahospitalière afin de déterminer d'éventuels doublons ainsi que les points de rencontre et de passage de l'un vers

l'autre. L'orateur demande de savoir qui s'en occupe. Serait-ce éventuellement le futur Observatoire national de la santé ?

Concernant les parcours des patients, l'orateur demande de quelle manière sera faite la priorisation qui vient d'être évoquée par Madame la Ministre de la Santé. L'orateur demande à connaître les critères y relatifs et il estime, pour sa part, que la question des accidents vasculaires cérébraux est une question de première urgence.

Madame la Députée Nathalie Oberweis demande des précisions quant au concept de la prévention médicale. L'oratrice donne à considérer l'impact souvent néfaste de certaines publicités sur la santé mentale de jeunes gens. Elle fait encore remarquer que l'aspect de la nocivité de pesticides joue un rôle et qu'il convient d'intégrer un plan d'action bio dans une approche de médecine préventive.

Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch critique pour sa part le fonctionnement fort modeste du DSP.

Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, explique que la médecine préventive revient à un véritable changement de paradigme incluant la santé mentale, l'alimentation, les effets indésirés de la digitalisation et de la consommation de médias.

Concernant la prévention d'accidents, le problème présente de multiples facettes. Il convient d'en faire un état des lieux et de déterminer ensuite les lacunes et les doubles emplois.

Quant à la priorisation des parcours des patients, Madame la Ministre précise que le Conseil scientifique est impliqué dans la démarche. Il s'agit de déterminer les priorités d'agir, de voir quel en est l'impact dans les hôpitaux et de déterminer aussi les raisons amenant les patients à l'hôpital. Les statistiques établies par la CNS sont à considérer, notamment en ce qui concerne les dépenses à prendre en charge. Madame la Ministre demande que l'on accorde encore du temps aux responsables pour exécuter tous ces travaux.

Concernant le DSP, Madame la Ministre explique que sa mise en place est en cours et qu'un bilan en sera fait à la fin de l'année 2021. L'oratrice concède que l'imagerie médicale n'est pas assez régulièrement déposée dans les DSP.

Quant à la carte sanitaire, elle constitue le préalable pour le développement du plan hospitalier. L'Observatoire national de la santé, qui deviendra opérationnel à la rentrée en automne, en sera en charge.

Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, évoque encore l'important rôle que jouent certaines agences et institutions dans le domaine de la digitalisation, notamment l'agence e-Santé, le Centre informatique de la sécurité sociale et la récente convention entre l'AMMD et la CNS qui constitue une base importante à partir de laquelle se développera la digitalisation des prestations médicales ainsi que leur prise en charge.

L'orateur évoque encore l'existence d'un plan d'action bio et d'un plan pesticides.

Monsieur le Député Jeff Engelen demande s'il existe un organe chargé de coordonner les 19 projets qui viennent d'être présentés.

Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert, répond que la coordination se fait au niveau de la présence régulière des ministres de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi que de leurs collaborateurs d'une part, et qu'elle est, d'autre part, assurée par un

comité de pilotage.

Monsieur le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Georges Engel, remercie les ministres pour leur présence et les explications reçues de leur part.

2. Divers

Il n'y a aucun élément qui a été discuté sous le point « divers ».

Luxembourg, le 22 juillet 2021

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

Le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et
de la Sécurité sociale,
Georges Engel

Le Président de la Commission de la Santé et des
Sports,
Mars Di Bartolomeo